

COS ROQUEVAIRE <i>Cos.Roquevaire@gmail.com</i>	SALLE R. REYNAUD ROQUEVAIRE	DIMANCHE 05 OCTOBRE 2025 – 07H00/15H00
VIDE DRESSING & BOURSE AUX JOUETS		

IDENTITÉ DE L'EXPOSANT

Nom :

Date de naissance :

Prénom :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone :

Email (facultatif) :

Adhèrent du Cos : ☐ OUI / ☐ NON

Adresse :

PIÈCE D'IDENTITÉ PRÉSENTÉE

Type : ☐ Carte d'identité ☐ Passeport ☐ Permis ☐ Titre de séjour

Numéro :

Délivrée le : ____ / ____ / ____

Par :

Pièce jointe obligatoire : Photocopie de la pièce d'identité

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), _____, certifie sur l'honneur :

1. Être un **particulier non professionnel**, et ne pas participer pas à cette vente dans un cadre commercial.
2. Que les articles vendus (vêtements, jouets, objets personnels) sont d'occasion et ne sont pas destinés à une activité professionnelle.
3. Ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de ce type dans l'année **2025**.
4. M'engager à respecter la réglementation en vigueur.
5. M'engager à respecter le règlement intérieur de l'événement.

NOMBRES DE TABLES & MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Nombre de tables souhaitées : _____

(Sous réserve de disponibilité. Tables non garanties.)

Tarif : 12 € / table pour le public / 10 € / table pour les adhérents de l'association

Montant total dû (à régler à l'inscription) : _____ €

Règlement par :

☐ Carte bancaire / ☐ Espèces / ☐ Chèque N° _____

(Attention : seule la réception effective de la somme valide l'inscription.)

Fait à _____, le _____ / _____ / 2025

Signature :

(Précédée de la mention manuscrite obligatoire) :

« Lu et approuvé, certifié exact »

ANNEXE – REGLEMENT INTERIEUR

Comité des Œuvres Sociales

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MANIFESTATION

Vide-Dressing / Bourse aux Jouets

Dimanche 05 octobre 2025, salle municipal Raymond Reynaud



1. Horaires de l'événement

- **Accueil du public** : de 07h00 à 15h00
- **Accueil des exposants et installation** : de 06h00 à 07h00
- **Rangement et départ des exposants** : de 15h00 à 16h00 maximum

➔ **Aucun départ ou démontage des stands n'est autorisé entre 07h00 et 15h00 (période d'ouverture au public).**

Le départ ne pourra s'effectuer **qu'à partir de 15h00**, dans un souci de sécurité et de respect du public.

2. Objet de la manifestation

Cette vente au déballage est réservée aux particuliers, pour la vente exclusive : vêtements, maroquinerie, jouets, livres jeunesse, matériel de puériculture et objets personnels non destinés à la revente professionnelle.

3. ⚠ Conditions de participation

- Chaque exposant doit remplir et signer un **formulaire d'inscription nominatif**, accompagné d'une **photocopie de pièce d'identité**.
- L'inscription n'est considérée comme **valide qu'après règlement complet** (chèque, espèces, carte bancaire ou virement).
- En cas de virement, **seule la réception effective des fonds** valide l'inscription.
- Le nombre de participations est limité à **2 manifestations de ce type par an** (article L310-2 du Code de commerce).
- Aucun remboursement ne pourra être exigé, **sauf en cas d'annulation de la part de l'exposant**.

4. Tarifs

- **12 € / table** pour les non-adhérents
- **10 € / table** pour les adhérents de l'association organisatrice (Sous réserve de disponibilité. Les tables ne sont garanties qu'après paiement.)
- Chaque exposant disposera d'un emplacement représenté par une table. L'emplacement sera attribué par l'organisateur.

5. Engagements des exposants

Chaque exposant s'engage à :

- Respecter les horaires d'installation et de démontage
- **Ne pas quitter les lieux avant 15h00 ;**
- **Respecter la propreté des lieux et repartir avec ses invendus et déchets ;** Les exposants s'engagent à démonter et reconditionner eux-mêmes leur emplacement ainsi que les tables, chaises et tout matériel mis à leur disposition à la fin de la manifestation.
- Se comporter de manière respectueuse envers les autres exposants, les visiteurs et les organisateurs ;
- **Ne pas vendre d'objets neufs ou achetés pour être revendus ;**
- **Ne pas céder ou sous-louer son emplacement ;**
- Se conformer à toute demande de l'organisateur ou des autorités en cas de contrôle.

6. 🚰 Sécurité et responsabilités

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, ou de dégradation d'objets personnels ou de marchandises.
- Aucune installation électrique ou musicale non autorisée ne sera tolérée.
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant ne respectant pas le présent règlement.
- Aucun véhicule ne sera autorisé dans l'espace d'exposition après l'heure limite de mise en place 07h00 et durant l'ouverture au public (07h00-15h00).

7. Annulation et Report

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, reporter, modifier ou interrompre l'événement, sans avoir à justifier de motif particulier, notamment en cas de circonstances exceptionnelles, contraintes administratives, conditions météorologiques défavorables, ou tout autre élément impactant la bonne tenue de la manifestation. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des conséquences liées à ces décisions.

✅ Acceptation du règlement

Tout exposant, par son inscription, **reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter sans réserve.**

Toute fausse déclaration, omission volontaire ou usage de faux documents dans le cadre de l'inscription est strictement interdite. Conformément aux **articles 441-6 et 441-7 du Code pénal**, toute fausse déclaration est **passible de peines d'emprisonnement et d'amendes.**